

## Le Bienheureux G.-Joseph Chaminade, fidèle à sa conscience

*« Fondateur de l'œuvre, je suis obligé de le rendre telle que Dieu me le demande. Cependant, il sera vicié si je ne m'y oppose de toutes mes forces. Je le ferai jusqu'au dernier soupir, et ma conscience n'aura de repos que lorsque je le verrai telle qu'elle doit être, tel que Dieu me l'a montré, tel que je l'ai fait approuver par le Saint-Siège. Il n'y a que Dieu et son Vicaire sur terre qui puisse me décharger de ce devoir. »*

C'est ainsi que le père Chaminade s'exprimait dans une lettre du 31 mars 1845, dictée au père Chevaux et adressée au vicaire général d'Albi. Le contexte, comme nous le savons, est toute la controverse des dix dernières années de sa vie. C'est précisément à ce stade que ce thème de la fidélité nécessaire et inévitable à sa conscience apparaît le plus clairement et avec force dans ses lettres.

Cependant, le thème de la conscience est déjà présent très tôt dans les enseignements du père Chaminade ; aux fidèles de Bordeaux d'abord, puis aux religieux. Nous en avons quelques exemples. L'un est l'écho de la retraite de 1809, recueilli par un adolescent de 14 ans, le futur père Lalanne, où il donnait des conseils pour une formation correcte de la conscience et évitait ses falsifications. Un autre exemple intéressant est celui d'une conférence dans laquelle il affirme : *« Il est nécessaire de se former une conscience, car Omne quod non este ex fide, peccatum est [Tout ce qui ne se fait pas selon une conviction de foi est péché] (Romains 14;23) »* Et il ajoute cette interprétation du texte paulinien : *« par ce terme « foi », saint Paul entendait la conscience et non pas simplement la foi ; ou, si vous voulez, il réduisait la foi pratique à la conscience. [...] c'est-à-dire qu'il faut une conscience pour ne pas pécher, et que quiconque agit sans conscience, ou agit contre sa conscience, quoi qu'il fasse, fit-il même le bien, pèche en le faisant. »* (Écrits et Paroles, vol. II, p. 94). Il explique aussi que la conscience doit être correctement formée car il existe des consciences corrompues qui mènent au péché.



**Le moment où la tapisserie représentant l'effigie de la bienheureuse Chaminade est dévoilée lors de la béatification.**

Dans le paragraphe que nous avons cité au début, presque comme dans une synthèse serrée, nous voyons que la fidélité à la conscience n'est pas pour le Fondateur un solipsisme, un mode de vie fermé sur soi-même. Pour lui, la conscience est le lieu où Dieu est écouté, et de cette écoute découle la profonde conviction d'avoir reçu une mission qui, en conscience, ne pourra jamais être abandonnée. La conscience ne se forme pas simplement comme la fidélité à soi-même, à ses propres idées et projets, mais à la voix et à la volonté de l'Autre. De plus, la conscience est liée à l'obéissance à la médiation ecclésiale,

représentée ici par le Vicaire du Christ. De cette conscience, fortement ancrée par ce moyen, naît une grande force pour travailler et rester fidèle « jusqu'au dernier soupir ».

Sa fidélité à sa conscience permit au père Chaminade d'avancer avec cohérence et audace dans les moments turbulents des révolutions politiques et des grands changements sociaux et culturels qu'il connut. Il se comportait avec les bons critères et ne perdait jamais la bonne orientation. Il lui était clair, par exemple, qu'il ne devait pas prêter serment à la Constitution civile du clergé, malgré les conséquences que cela avait pour lui et pour son ministère sacerdotal. Lors de la grande crise des années 1830, il n'abandonna jamais la réalisation du projet missionnaire que Dieu lui avait inspiré. Et depuis dix ans, il s'accrochait à sa conscience comme à roc solide au milieu de la tempête.

Dans cette dernière étape, la conviction qu'ils agissent en conscience et, par conséquent, leur prétention à avoir raison apparaît très fréquemment dans leurs lettres. Dans une lettre du 27 novembre 1845 adressée au père Meyer, il fit des déclarations fermes à ce sujet : « *ma conscience pousse toujours les hauts cris ; la Société est trahie ! L'iniquité est consommée et consommée par ceux-mêmes qui trahissaient ! [...] Ma **conscience** de fondateur et de Supérieur de la Société ne me permet pas de fermer les yeux sur les effets d'un jeu hypocrite qui dénaturerait la Société de Marie et couvrirait son berceau comme d'une ignominie qui l'empêcherait à jamais de croître* ».

La fidélité à la conscience a permis au père Chaminade d'agir avec une grande liberté, même devant les autorités mêmes de l'Église avec lesquelles il était clairement en désaccord et dont il dénonçait les abus lorsqu'il le jugeait nécessaire. Sa confrontation avec l'archevêque de Bordeaux de l'époque est bien connue. Dans une lettre du 20 juillet de 1847, adressée au nonce, il écrivait : « *Je prendrai la liberté, Monseigneur, de vous ouvrir mon âme tout entière car il me semble que le moment est venu d'arrêter tous les scandales qui résultent des discussions très graves qui ont lieu au sujet de l'acte de ma démission du 8 janvier 1841. D'un côté, Mgr l'Archevêque de Bordeaux a abusé et continue à abuser de son autorité épiscopale dans l'ordre spirituel, que le gouvernement reconnaît ; d'autre part, ma conscience ne me permet pas de souffrir les désordres qui découlent de cet abus d'autorité, ainsi que de quelques autres abus très graves que cet abus d'autorité entretient* ».

Aujourd'hui, en tant qu'enfants spirituels du bienheureux G.-Joseph Chaminade, nous rapprochant de lui, nous sommes appelés à être des hommes qui forment leur conscience en écoutant attentivement le Seigneur et son Église, et à agir avec la liberté d'esprit de ceux qui ne cherchent que la vérité dans l'accomplissement de la volonté de Dieu. C'est un chemin de sainteté.